



PLU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SCEAUX

PLAN DE ZONAGE

PLU arrêté de délibération du conseil municipal du :

UAb	UE
UAa	N
UC	

- Emplacement réservé
- Secteur de plan masse
- Périmètres de projet
- Espaces boisés classés à protéger ou à créer (art. L.130-1 du C.U.)
- Bande de constructibilité
- Retrait obligatoire
- Plan d'alignement
- Sentier piétonnier
- Ensemble urbain identifié au titre de l'article L.123-1,7° du CU
- Espace vert paysagé protégé au titre de l'article L.123-1,7° du CU
- Linéaire commerce, artisanat et service
- Linéaire commerce et artisanat restreint

0 25 100m
Echelle 1 : 2 500